

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE BIOÉTHIQUE

La bioéthique s'intéresse aux interactions complexes entre la vie humaine, les sciences et la technologie. Les principes d'AbbVie en matière de bioéthique sont conformes à la Déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale. Nous croyons que la bioéthique doit guider le comportement de toute entreprise de soins de santé, car elle se penche sur des questions de principe touchant l'utilisation des sciences de la vie et des technologies pour la création et la mise au point de produits pharmaceutiques et biotechnologiques. Nous menons nos activités en respectant les plus hautes normes de bioéthique et favorisons les pratiques et les procédures fondées sur ces dernières dans tous les secteurs de notre entreprise. Des politiques et des protocoles clairs et rigoureux en matière de bioéthique ont été établis chez AbbVie, portant sur :

- le bien-être des patient·e·s;
- la tenue d'études cliniques;
- le traitement des animaux;
- la confidentialité des renseignements personnels;
- l'utilisation éthique des nouvelles connaissances en biologie et en médecine

Nos principes biomédicaux font partie intégrante des politiques strictes de l'entreprise et visent à assurer la conduite de recherches pharmaceutiques responsables, ce qui comprend la protection des volontaires en bonne santé et des patient·e·s qui participent aux études cliniques. Nous adhérons à nos principes et à nos politiques exemplaires, même lorsque les lois locales n'exigent pas un tel degré de vigilance.